



ZONE URBAINE

- UH11 Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- UH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UHC2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectifs
- UEF Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
- UX Zone urbanisée à vocation d'activité économique
- UXC Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale
- LXI Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

ZONE NON URBAISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

Zone à urbaniser à court ou moyen terme:

- 1AUH1 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- 1AUH2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH3 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte
- 1AUHC2 Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines

Zone à urbaniser à moyen ou long terme:

- 2AUH Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- 2AUX Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

- A Zone Agricole
- Ab Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

ZONE NATURELLE

- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de carrière
- Ncg Secteur à vocation de gestion des activités de carrière
- Ne Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nls Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers de sports et loisirs
- Nx Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

AUTRES

- Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préhension Urbain (D.P.U.) en application de l'article R211-1 du CU
- Constructions et ensembles bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural pour lesquelles s'appliquent les dispositions relatives au permis de démolir en application de l'article R.421-28 du CU
- Bois et forêts soumis au régime forestier
- Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées
- Zone soumise à un risque d'exposition au plomb
- Périmètre de Projet urbain Partenarial
- Périmètre de suris à statuer

Communauté de Communes Usse et Rhône (C.C.U.R.)
 Pays de SEYSSEL
 CORBONOD

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal DOCUMENT GRAPHIQUE ANNEXE

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023 approuvant la modification n°1 du PLU du Pays de Seyssel,

Le Président
 Paul RANNARD

PLAN CORBONOD Planche DGA 2	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvée le 25.02.2020	N°1 Approuvée le 14.03.23 N°2 N°3	N°1 Approuvée le 09.11.21 N°2 N°3
Mise au point			
territoires demain	CONCEPTION	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
B.E. DESSIN	SANL-CANEL GEOMETRE - EXPERT	Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	Février 2020

territoires demain

FOND CADASTRAL
 Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
 Février 2020

A titre indicatif:

- Bâtiment cadastre à la date d'approbation du PLU
- Bâtiment mis à jour non cadastre à la date d'approbation du PLU